



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. BILAN DISCIPLINE – Réunion du vendredi 19 novembre 2021
3. COMMISSION COUPES SENIORS – Réunion du 16 novembre 2021
4. COMMISSION COUPES JEUNES
5. INFORMATIONS – COUPS D'ENVOI
6. INFORMATIONS – COVID
7. GESTION des LITIGES – Réunion restreinte du 17 novembre 2021
8. GESTION des LITIGES – Réunion restreinte du 19 novembre 2021
9. STATUT ARBITRAGE



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 21 NOVEMBRE 2021**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 1 match : 8

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 7

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 10

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 10 (7 pour brutalités – 3 pour propos grossiers à arbitre)

Nombre de suspendu pour 7 matchs : 2 (1 pour intimidations à arbitre – 1 pour coups à adversaire)

Nombre de suspendus pour 11 matchs : 1 pour propos injurieux et intimidations à arbitre

Nombre de suspendu pour 12 matchs : 1 pour propos injurieux et intimidations à arbitre et 2 avertissements.

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



PROCES VERBAL

COMMISSION DES COUPES SENIORS



Réunion du : 16 Novembre 2021
à : 15 heures

Président : M. Daniel SION -

Présents : MM. Gérard COFFRE - Gilbert COPPIN - Francis DAUTREMEPUIS - Dominique GEENS - Éric GOOSSENS -

Excusés : Mme Micheline GOLAWSKI –
MM. Jean-Marc BOUILLIET - André SOJKA -

Assiste à la Séance : M. Richard RATAJCZAK.

ORDRE du JOUR

- ▶ Courriers Reçus
- ▶ Homologation coupes Seniors du 11 novembre 2021
- ▶ Tirages coupes Seniors
- ▶ Homologation coupes Vétérans à 11 et à 7 du 11 novembre 2021
- ▶ Tirages sur coupes Vétérans
- ▶ Coupes Futsal
- ▶ Coupes Féminines

Courriers reçus :

Rencontre non jouée le 3 octobre 2021 :

La commission prend note de la décision d'appel à la commission régionale d'appel du club du FC TILLOY les MOFFLAINES.

Décisions prises par la commission juridique concernant les rencontres du 31 octobre 2021.

COUPES SENIORS

Homologation des tours de Coupes du 11 novembre 2021 :

Rencontre non jouée le 3 octobre 2021 :

Appel du club du FC TILLOY les MOFFLAINES La commission est en attente de la décision de la commission régionale d'appel.

4ème tour Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

2 rencontres reportées du 31 octobre 2021 – jouées - RAS.

[2ème tour Coupe François PLATEAU](#)

2 rencontres reportées du **31 octobre 2021** – jouées - 1 rencontre en attente de la décision de la commission juridique.

9 rencontres programmées - 9 jouées - RAS.

[2ème tour Coupe Didier DEMANDRILLE](#)

1 rencontre reportée du **31 octobre 2021** - jouée - RAS.

[2ème tour Coupe Louis LETEVE](#)

2 rencontres reportées du **31 octobre 2021** – jouées - 2 rencontres en attente de la décision de la commission juridique.

[3ème tour Coupe Lucas CICA](#)

1 rencontre reportée du 1^{er} tour - jouée.

Forfait et Réserves :

Voir PV de la commission juridique.

Calendrier Prévisionnel Des Tours De Coupes : (jusqu'à la trêve)

[Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN](#)

5ème tour : **le 28 novembre 2021**

6ème tour : **le 19 décembre 2021**

[Coupe François PLATEAU](#)

4ème tour : **le 28 novembre 2021**

5ème tour : **le 19 décembre 2021**

[Coupes Didier DEMANDRILLE, Louis LETEVE et Jean Louis MALLEZ](#)

3ème tour : **le 28 novembre 2021**

Matches Remis : **le 19 décembre 2021**

[Coupe Lucas CICA](#)

4ème tour : **le 28 novembre 2021**

Matches Remis : **le 19 décembre 2021**

Elaboration des différents tours de Coupes SENIORS du 28 novembre 2021 à 14 heures 30

[5ème tour Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN](#)

1 rencontre reportée du **3 octobre 2021** : US MONCHY au BOIS / FC TILLOY - 14 rencontres programmées.

[4ème tour Coupe François PLATEAU](#)

La commission étant en attente de la décision de la commission juridique concernant la rencontre : US HESDIGNEUL / OS AIRE B exempte le vainqueur de cette rencontre pour le 4ème tour - 6 rencontres programmées - 2 exempts.

[3ème tour Coupe Didier DEMANDRILLE](#)

La rencontre du 2ème tour : FC ESTEVELLES/RC SAINS arrêtée le **31 octobre 2021** pour terrain impraticable par suite de la décision commission juridique celle-ci est reprogrammée le **28 novembre 2021**. 7 rencontres programmées - 2 exempts pour de matchs retard championnat.

[3ème tour Coupe Louis LETEVE](#)

6 rencontres programmées - 4 exempts pour de matchs retard championnat.

[3ème tour Coupe Jean-Louis MALLEZ](#)

La commission étant en attente de la décision de la commission de discipline concernant la rencontre : AEP VERDREL/FC LILLERS B exempte le vainqueur de cette rencontre pour le 3ème tour - 6 rencontres programmées - 4 exempts pour de matchs retard championnat.

[4ème tour Coupe Lucas CICA](#)

4 rencontres programmées et 5 exempts pour jouer des matchs retard de championnat.

COUPES VETERANS

Homologation des tours de Coupes VETERANS du 11 novembre 2021 :

3ème tour Coupe ARTOIS à 11 Challenge Jacques PENNINCK

1 rencontre reportée du 24 octobre 2021 – jouée - RAS.

10 rencontres programmées, jouées, RAS.

3ème tour Coupe ARTOIS à 7

6 rencontres programmées – jouées – RAS - 4 exempts.

2ème tour Coupe Léonce LOYEZ

1 rencontre reportée du 24 octobre 2021 – jouée - RAS.

15 rencontres programmées - 10 jouées - 5 forfaits.,

Vu le nombre important de forfait lors du 2ème tour de cette coupe le week-end du 11 novembre 2021, la commission engage une réflexion sur la suite à donner la saison prochaine.

Forfait et Réserves :

Voir PV de la commission juridique.

Calendrier Prévisionnel Des Tours De Coupes : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK

4ème tour : le week-end du 27 et 28 novembre 2021

Matchs Remis : le week-end du 12 et 13 décembre 2021

Coupe ARTOIS à 7

4ème tour : le week-end du 27 et 28 novembre 2021

Matchs Remis : le week-end du 12 et 13 décembre 2021

Coupe Léonce LOYEZ

3ème tour : le week-end du 27 et 28 novembre 2021

Matchs Remis : le week-end du 12 et 13 décembre 2021

Elaboration des 3ème Tour de Coupes ARTOIS VETERANS du 27 et 28 novembre 2021

Coupe ARTOIS à 11 Challenge Jacques PENNINCK

Samedi après-midi

Les équipes suivantes sont qualifiées pour les 1/4 de finale : RC AVESNES - STADE BETHUNE - UC DIVION - US VIMY.

Dimanche matin

4 rencontres programmées.

Coupe ARTOIS à 7

Samedi après-midi

Les équipes suivantes sont qualifiées pour les 1/4 de finale : US BILLY BERCLAU - USA LIEVIN - COS MARLES - SC ST NICOLAS.

Dimanche matin

2 rencontres programmées, 2 exempts.

Coupe Léonce LOYEZ

Samedi après-midi

5 rencontres sont programmées.

Dimanche matin

7 rencontres programmées et 1 exempt.

COUPES FUTSAL

Point sur les Engagements à la date du 3 novembre 2021

Coupe ARTOIS FUTSAL

22 équipes sont engagées dans cette coupe.

Coupe Alain VERDURE

15 équipes sont engagées dans cette coupe.

Calendrier Prévisionnel Des Tours De Coupes : (jusqu'à la trêve)

Coupe de France FUTSAL

2ème tour : Semaine 47 du 21 novembre 2021 au 27 novembre 2021

Coupe de la Ligue FUTSAL

1er tour : Semaine 47 du 21 novembre 2021 au 27 novembre 2021

Coupe ARTOIS FUTSAL

1^{er} tour : Semaine 50 du 12 décembre 2021 au 18 décembre 2021

COUPES FEMININES

Calendrier Prévisionnel Des Tours De Coupes : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Evelyne BAUDUIN

1^{er} tour : le 21 novembre 2021

Matchs Remis : le 12 décembre 2021

Coupe ARTOIS Féminines à 7

1^{er} tour : le 21 novembre 2021

2ème tour : le 12 décembre 2021

3ème tour : le 13 mars 2022

Tour du 21 novembre 2021 heure championnat :

1er tour Coupe ARTOIS Challenge Evelyne BAUDUIN

5 rencontres sont programmées et 3 exempts, parue sur le site le 13 septembre 2021.

1er tour Coupe ARTOIS Féminines à 7

13 rencontres programmées - parue sur le site le 13 septembre 2021.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président de la commission
Daniel SION.



COUPES JEUNES



Homologation des rencontres des 1 – 6 et 11 Novembre 2021

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4^{ème} tour) : Reste 22 qualifiés

11 rencontres programmées dont 1 report du 2^{ème} tour - 11 homologuées (dont 1 forfait).

Coupe Philippe LEBAS (3^{ème} tour) : Reste 22 qualifiés

9 rencontres programmées - 9 homologuées (dont 1 forfait) - 1 exempt : BURBURE/ALLOUAGNE-3 qualifiés en Coupe ARTOIS : US BEUVRY – US GRENNAY – AS LENS -

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (4^{ème} tour) : Reste 12 qualifiés

4 rencontres programmées dont 1 report du 3^{ème} tour - 4 homologuées - 4 exempts : US BIACHE – USO BRUAY – ESD ISBERGUES – ES SAINT LAURENT -

Coupe Gaston POUJILLY (3^{ème} tour) : Reste 24 qualifiés

10 rencontres programmées dont 2 reports du 2^{ème} tour - 10 homologuées - 1 exempt : AS NOYELLES les VERMELLES - 3 qualifiés en Coupe ARTOIS (US BIACHE – FC CALONNE – AS VIOLAINES).

Coupe ARTOIS U15 à 8 (1^{er} tour) : 27 engagés

11 rencontres programmées - 10 homologuées (dont 1 forfait) - 1 reportée - 5 exempts : AS BAILLEUL – AS BREBIERES – OLYMPIQUE HENIN (b) – AS LENS – JF MAZINGARBE -

RELEVE des AMENDES

Coupe ARTOIS U15 à 8

Retard feuille de match - 30 euros

FC LA ROUPIE

Saisie résultat non effectuée - 5 euros

FC LA ROUPIE

Coupe LEBAS U18

Retard feuille de match - 30 euros

FC DAINVILLE

Saisie résultat non effectuée - 5 euros

FC DAINVILLE

Coupe POUJILLY U15

Retard feuille de match - 30 euros

AAE AIX

Saisie résultat non effectuée – 5 euros

AAE AIX

Calendrier 2021/2022 (jusqu'à la trêve)

11 et 12 ou 18 et 19 décembre 2021 :

Coupe GAMBARDELLA : 1^{er} tour Fédéral

Coupe ARTOIS U18 - 5^{ème} tour → 3 rencontres - 5 exempts

Coupe LEBAS U18 - 4^{ème} tour → 4 rencontres + 4 exempts

Coupe POUILLY U15 - 4^{ème} tour → 5 rencontres + 3 exempts

Coupe ARTOIS U15 à 8 - 2^{ème} tour- → 8 rencontres

Divers

RAPPEL :

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit dans les 48 heures après la rencontre. Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Marc TINCHON.



INFORMATIONS



COUPS D'ENVOI

A compter du **27 Novembre** et jusqu'au **2 Février 2022 inclus** le coup d'envoi des rencontres U11 et U13 prévu à 14 heures sera avancé à 13 heures 30 et celui des rencontres seniors, féminines et jeunes sera avancé à 14 heures 30.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du 9 Aout. Il est impératif de respecter et de faire respecter les différentes règles imposées qui, seules, permettent de participer à la lutte contre la pandémie.

Le texte complet des décisions du Comex est consultable sur le site de la FFF, rubrique : la Fédération, sous rubrique : les procès-verbaux, paragraphe : le comité exécutif.

Les compétitions Ligue et district sont traitées à l'annexe 2.

L'augmentation du nombre de cas doit inciter au respect des mesures de prévention.

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

Mesures générales

Le pass sanitaire est obligatoire à partir de l'âge de 12 ans pour les joueurs, les arbitres et les dirigeants ainsi que pour toutes les personnes appelées à pénétrer dans la zone vestiaires à partir du 01 Octobre.

L'obligation du port du masque relève des attributions du maire et du préfet

Définition du pass sanitaire et contrôle

- L'attestation de vaccination complète délivrée :
 - = 7 jours après la seconde injection (vaccins à 2 injections)
 - = 4 semaines après l'injection du vaccin Janssen
 - = 7 jours après l'injection effectuée sur un ex malade du Covid
- Présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures au moment du contrôle d'avant match.
- Un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (guérison).
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.
- Un auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 72 heures.

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur le document en possession de la personne contrôlée à partir de l'application : tousanticovid verif ou TAC Verif.

Le référent Covid

- Le référent Covid est **obligatoire** ; sa mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.
- **Un registre doit être tenu indiquant les personnes habilitées et la personne présente lors de chaque manifestation.**
- Le référent (ou son représentant) vérifie notamment la possession du pass sanitaire par toutes les personnes accédant aux vestiaires.

Accès aux vestiaires et buvettes

- L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du pass sanitaire.
- **Tout acteur du match (joueur, arbitre, dirigeant) non muni d'un pass sanitaire doit être refoulé et ne peut pas prendre part à la rencontre.**
- Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.

Public et accompagnateurs

- Le contrôle du pass sanitaire pour les spectateurs, **ainsi que les parents accompagnant les joueurs** n'est imposé qu'à la condition que le terrain soit clôturé avec un accès uniquement réservé aux spectateurs du match.
- Interdiction est faite dans tous les cas à ces personnes d'accéder à la zone vestiaires.

Dispositions concernant le match

- La tablette doit être désinfectée après chaque usage.
- Toute forme de protocole d'avant match et la mise en place de ramasseurs de balle sont proscrites.
- Lors de la vérification de l'identité des joueurs, la validité des pass sanitaires est vérifiée par un dirigeant, en présence d'un dirigeant du club adverse, l'arbitre prenant connaissance de cette vérification.
- Tout joueur dont le pass sanitaire n'est pas valable doit être enlevé de la FMI et l'arbitre lui interdit de participer à la rencontre ; si une équipe comporte moins de 8 joueurs à la suite de la vérification le match n'a pas lieu.
- Une équipe est en droit de refuser de jouer si le club adverse refuse de rayer un joueur non en règle, en indiquant le motif sur le FMI.

Cas de Covid et report

- Le report d'un match de championnat n'est envisagé que :
 - a) Si 4 cas positifs de joueurs (3 joueurs en futsal) ont été enregistrés sur 7 jours glissants
 - b) Ou si l'ARS impose un isolement pour 7 jours de l'équipe

Les justifications utiles doivent être transmises à la commission concernée.

- En coupe de France il n'y a pas de report, l'équipe se trouvant dans une des situations décrites ci-dessus est éliminée.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du mercredi 17 novembre
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

Journées du 11 NOVEMBRE 2021

COUPE PLATEAU

Rencontre US HESDIGNEUL – OS AIRE (b)

Réserves techniques de l'OS AIRE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'OS AIRE.

COUPE LETEVE

Rencontre US PAS (b) – US BOUBERS

Réserves de l'US BOUBERS-CONCHY confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. PAS EN ARTOIS pour le motif suivant : Des joueurs du club de l'US PAS EN ARTOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match de la rencontre LENS AS – PAS EN ARTOIS US du 7 novembre 2021 (D3 C), le joueur Anthony BOUDRINGHIN licence n° 2544587301 a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat : US PAS EN ARTOIS – US BOUBERS-CONCHY : 0 (Zéro) – 2 (Deux)

US BOUBERS qualifié.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US PAS EN ARTOIS.

Rencontre AS TINCQUIZEL (b) – USA ARLEUX

Réserves de l'USA ARLEUX confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AS TINCQUIZEL pour le motif suivant : Des joueurs du club AS TINCQUIZEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

Parution du mardi 23 novembre 2021



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 19 novembre
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

FORFAITS

Journées des 11 – 13 et 14 NOVEMBRE 2021

VETERANS – GROUPE 4

Rencontre US PAS / AS PTT ARRAS

Forfait d'AS PTT ARRAS.

US PAS bat ARRAS par forfait - score 5/0.

Amende de 12,50 € à ARRAS - 1^{er} forfait.

Match retour à PAS.

Rencontre US VIMY / AS MAROEUIL

Forfait de MAROEUIL.

VIMY bat MAROEUIL par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à MAROEUIL – 1^{er} forfait.

Match retour à VIMY.

VETERANS – GROUPE 5

Rencontre : ES LABEUVRIERE / CS PERNES MONCHY BRETON

Forfait de PERNES MONCHY BRETON.

LABEUVRIERE bat PERNES MONCHY BRETON par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à PERNES MONCHY BRETON – 1^{er} forfait.

Match retour à LABEUVRIERE.

VETERANS A 7 – GROUPE E

Rencontre : RC LABOURSE / UC DIVION

Forfait de DIVION.

LABOURSE bar DIVION par forfait – score 5/0.

Amende de 30 € à DIVION – 2eme forfait

Match retour à LABOURSE.

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre : US HOUDAIN / ES AGNY

Forfait d'AGNY.

HOUDAIN bat AGNY par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à AGNY.

Rencontre : FC AVION REPUBLIQUE / US PAS

Forfait de PAS.

AVION REPUBLIQUE bat PAS par forfait – score 5/0.

Amende de 25 €.

Rencontre : OLYMPIQUE HENIN / US LESTREM

Forfait de LESTREM.

OLYMPIQUE HENIN bat LESTREM par forfait – score 5/0.

Amende de 12 € 50 à LESTREM.

Rencontre : ESC ILLIES / US ANNEZIN

Forfait d'ANNEZIN.

ILLIES bat ANNEZIN par forfait – score 5/0.

Amende de 12 € 50 à ANNEZIN.

Rencontre : AS BERNEVILLE / AS QUIERY la MOTTE

Forfait de QUIERY.

BERNEVILLE bat QUIERY la MOTTE par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à QUIERY la MOTTE.

COUPE MALLEZ

Rencontre : AS BONNIERES HOUVIN / OS AIRE (c)

Forfait d'AIRE.

BONNIERES HOUVIN bar AIRE par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à AIRE.

COUPE ARTOIS U18

Rencontre : US NOEUX / AFC LIBERCOURT

Forfait de LIBERCOURT.

NOEUX bat LIBERCOURT par forfait – score 5/0.

Amende de 15 € à LIBERCOURT.

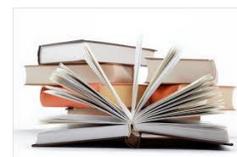
Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.



STATUT ARBITRAGE



A l'attention des Présidents(es) des clubs susceptibles d'être en infraction avec le STATUT de l'ARBITRAGE

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District attire votre attention sur les mesures adaptées qui ont été prises à l'issue de la saison 2020/2021, déclarée saison blanche pour les clubs amateurs.

Des mesures adaptées ont été prises en ce qui concerne le Statut de l'Arbitrage (régularisation de la situation de certains clubs en infraction ayant été facilitée, à titre exceptionnel).

Depuis le début de la saison 2021/2022, les formations initiales à l'arbitrage ont été programmées dans notre District et enregistrent très peu de candidatures, voir à la suppression de certaines sessions de formations pour faute de candidats. Peu de responsables de clubs sont au fait du Statut de l'Arbitrage et il est apparu pour la Commission du Statut de l'Arbitrage de vous rappeler les termes de l'article 47 alinéa 5 lié aux sanctions sportives du dit statut :

« Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison »

En conséquence, les clubs en infraction à la date du 30 septembre et qui ne se seront pas mis en conformité avec le statut retrouveront la situation qui était la leur au 15 juin 2020.

Il est encore temps pour vos clubs de se mettre en situation régulière en inscrivant des candidats sur les prochaines sessions de FIA programmées :

[Devenir arbitre – LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-France \(fff.fr\)](http://fff.fr)

Daniel SION
Président Commission du Statut Arbitrage Artois